



COMMISSION ARBITRES

MARDI 20-02-2024 à 18h30

Procès-Verbal N°643

Président : SABATINO Joseph

Présents : KODJADJANIAN Jean-Marie, LALO Aboubakar, , THEVENIN Cyril, CARRETERO Christophe, TREVISAN Ludovic, VAGNEUX Luc, AKYUREK Mustafa.

Excusés : CUSANNO Stephane, SAINT ALBIN Laurent, FERNANDES Carlos.

arbitres@isere.fff.fr

ORGANISATION DES COUPES

Comme les saisons précédentes toutes les rencontres des 1/8 de finale de coupe seront effectuées par un seul arbitre .

Comme les saisons précédentes les 1/4 de finales des coupes Marchiol et Balthazard, tous les matchs seront officiés par 3 arbitres .

NOTE AUX CLUBS

Suite aux nombreuses absences d'arbitres dues à l'impraticabilité des terrains et aux inversions des matchs, en plus d'informer les instances du District, il faut impérativement appeler les arbitres dont les coordonnées peuvent être consultables sur FootClubs.

DATES FORMATIONS

FMI et FA : le 24 février au District à Sassenage

OBSERVATIONS TUTORATS

Les arbitres désirant effectuer leur observation sont priés de déterminer leur jour de disponibilité auprès du responsable Observateurs.

Les arbitres devant observer sont tenus de se mettre en indisponibilité pour être présents le jour de leur observation.

Concerne les arbitres D1- D2 : ceux-ci doivent accomplir 2 observations ou 1 tutorat (4 rencontres jeunes 80 €) bonus –malus = 0

Si non effectués = malus de -0,3

Si 1 autre tutorat (4 rencontres jeunes 80 €) de plus = bonus + 0.3

Si 1 autre tutorat (4 rencontres jeunes 80€) supplémentaire, aucun bonus en plus et n'influe pas le classement des arbitres.

- **RESPONSABLE TUTORATS** : SAINT ALBIN Laurent. Merci de prendre en compte le mail pour les tutorats : tutorat.arbitres38@gmail.com

Les arbitres intéressés par le tutorat sont priés de s'inscrire à l'adresse mail ci-dessus.

RAPPEL : Pour un meilleur suivi du tutorat, les rapports des matchs doivent être fournis avant MARDI suivant le jour de la rencontre.

COURRIERS CLUBS .

USVO : Lu et noté.

US RUY MONTCEAU : Lu et noté. Transmis au désignateur

US CHARTREUSE GUIERS : Lu et noté pour le forfait Coupe U15F à 8

US CASSOLARDS : Bonne appréciation de l'arbitrage de M Alex Richard. Remerciements.

COURRIERS ARBITRES .

Guillaume Coquillaud : Lu et noté. Réponse vous a été apportée.

Président
Joseph Sabatino

Secrétaire de rédaction
Aboubakar LALO

ATTENTION

LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON

L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES, T'ES SUR LA TOUCHE

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.